

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DOUZE DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 6 décembre 2023

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Membres du Bureau :** Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Nathalie BOUZID, David BURLLOT, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marie-Pierre LE ROUX (*titulaire, suite à la démission de ses fonctions municipales de Joël LUCIENNE*), Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Carole BERECHEL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Paulette BEUREL donne pouvoir à Yves RUFFET,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir David L'HOMME,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Philippe HERCOUET donne pouvoir à Thierry GAUVRIT,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Anne-Gaud MILLORIT donne pouvoir à Christophe ROBIN,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Yvon BERHAULT, Jérémy BOULARD, Thibault CARFANTAN, Sylvie HERVO, Marc LE GUYADER, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Caroline MERIAN

## Délibération n°2023-213

Membres en exercice : 69 Présents : 52

Absents : 17

Pouvoirs : 10

### RESSOURCES HUMAINES SUBVENTION AMICALE DU PERSONNEL – 2023

Chaque année, les collectivités employant les agents de l'administration mutualisée, versent une subvention annuelle à l'Amicale du personnel. Celle-ci est calculée sur la base forfaitaire de 50 € par agent remplissant les conditions permettant de bénéficier des prestations CNAS. Les employeurs apportent ainsi leur soutien aux missions que l'association entend poursuivre conformément à ses statuts, à savoir :

- Créer du lien entre les agents et développer les relations amicales entre ses membres,
- Permettre à ses membres d'accéder à des activités culturelles, sportives ou de loisirs à des tarifs préférentiels,
- Proposer des espaces/des temps d'interconnaissance étendus à l'ensemble des agents.

Les modalités de collaboration sont définies par convention, qu'il est proposé de renouveler en 2023.

Considérant le projet de convention, transmis aux conseillers communautaires,

#### Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE les modalités de collaboration avec l'Amicale du personnel pour l'année 2023,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

#### **VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX



15 DEC. 2023

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

De la publication le

15 DEC. 2023

15 DEC. 2023

  
Pour le Président  
Par délégation  
Lydie MICHEL  
Directrice  
Administration Générale